

# RENOUVELLEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- ✓ Une attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant, pour chacune des activités exercées, ou une attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission
- ✓ Une attestation d'assurance, pour l'année en cours, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle et mentionnant les activités exercées
- ✓ Un extrait K ou Kbis original datant de moins d'un mois
- ✓ Pour une SAS, la liste des souscripteurs comprenant l'identité, le nombre de parts et le pourcentage de capital détenu pour chacun d'entre eux, signée par le Président
- ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original par le dirigeant, accompagnée le cas échéant :
  - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % des parts du capital, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité, avec déclaration de filiation si né hors de France
  - Pour les associés personnes morales, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité du représentant légal, avec déclaration de filiation si né hors de France
- ✓ Pour un ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne, établi en France : un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✓ Un formulaire Cerfa n°15312\*01 de renouvellement complété et signé
- ✓ Une copie recto-verso de la pièce d'identité, avec déclaration de filiation si né hors de France
- ✓ Une copie de la carte professionnelle
- ✓ L'ancienne carte professionnelle, au moment de la remise de la nouvelle carte
- ✓ Un justificatif du respect de l'obligation de formation professionnelle continue (14 heures pour les cartes expirant en 2017, 28 heures pour celles expirant en 2018)

**Coût pour l'instruction et la délivrance de la carte (arrêté du 19 juin 2015)**

- ✓ Un chèque de 120 € établi à l'ordre de la CCI de Vaucluse

**Le dossier complet est à adresser par Lettre Recommandée avec Avis de Réception à :**

CCI VAUCLUSE  
Centre de Formalités des Entreprises  
46 Cours Jean Jaurès  
BP 70158  
84008 AVIGNON CEDEX 1

*La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier*